

COPIL national

« Déploiement de SPLS (suivi et programmation des logements sociaux) »

Compte rendu du COPIL national du 28 janvier 2015

Le support de la réunion et les supports des témoignages des régions expérimentatrices et en cours de déploiement, transmis en version électronique à l'ensemble des participants et des invités, présentent les messages clés de la réunion, ainsi que les prochaines échéances.

Le support de présentation de la restitution détaillée de l'enquête sur le conventionnement APL a été transmis en séance en version papier.

L'ensemble de ces documents est également disponible sur le site internet : <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/comites-de-pilotage-nationaux-r435.html>.

Vous trouverez ci-dessous les informations complémentaires résultant des principaux échanges tenus.

Ordre du jour

L'ordre du jour du comité de pilotage national était le suivant :

Introduction

1. Bilan du déploiement des 8 régions en 2014 et retour d'expérience des 3 régions expérimentatrices
2. Point sur le groupe de travail sur l'accès aux données du financement du logement social
3. Expérimentation Eco-PLS
4. Version à venir : SPLS V2 et la dématérialisation
5. Point sur l'enquête sur le conventionnement APL et premières propositions
6. Les déploiements à venir en 2015
Points divers, prochaines étapes et conclusion

Participants

Étaient présents :

| NOM | PRENOM | ENTITE |
|-----------------|------------|----------------|
| AGOSTINI | Coryne | CAPAE |
| AUFRRET | Chloé | DDTM 13 |
| BASTIAT | Marie | DGALN/DHUP/PH2 |
| BLUNEAU CERLIER | Catherine | DDTM 83 |
| CANU | Christophe | USH |

| | | |
|---------------|---------------|--|
| CASTEL | Mathieu | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| CHRETIEN | Guillaume | DREAL Haute-Normandie |
| COUTANT | Véronique | DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale |
| DADOU | Hélène | DGALN/DHUP/PH |
| D'ANDURAIN | Camille | EY, Equipe projet nationale |
| DECREAU | Sarah | USH Haute-Normandie |
| DEREGNAUCOURT | Aurélie | DHUP/QC4 |
| GADEA | Michèle | Cerema Méditerranée |
| GALLARD | Pascal | AR HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse |
| GENOD | Jean-Philippe | MPM |
| JACOTOT | Laurent | DHUP/QC4 |
| KERHERVE | Emmanuel | DREAL Nord-Pas-de-Calais |
| LE TRIONNAIRE | Yves | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| MAITENAZ | Valérie | DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur |
| MARTENS | Chrystel | DGALN/DHUP/LO2 |
| NICOLAS | Laure | DDTM 06 |
| PAYET | Philippe | Cerema Méditerranée |
| PRZYBYLSKI | Mathieu | DGALN/DHUP/PH4, Equipe projet nationale |
| SANTONI | Jean-Paul | Caisse des Dépôts |
| VELTZ | Toussainte | Représentante du SGAR Provence-Alpes-Côte d'Azur |

Introduction

Y. Le Trionnaire, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

- SPLS est un outil au service des organismes de logement social et des services gestionnaires.
- Le déploiement de SPLS vient en appui aux évolutions du secteur, représentées notamment par la signature en juillet 2014 d'une charte régionale d'engagement pour le logement et de mobilisation du foncier en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

P. Gallard, AR HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

- Par son approche partenariale, notamment pendant les ateliers, le projet SPLS a déjà permis une relative harmonisation des pratiques sur le territoire.
- Le projet SPLS permet également de souligner et de participer à l'enjeu de dématérialisation, solution d'innovation mise en avant pour l'ensemble des organismes du logement social.
- Dans le calendrier du déploiement SPLS, l'année 2014 était une année de transition avant un déploiement généralisé dans les 11 dernières régions de la France métropolitaine. Ces 11 dernières régions bénéficieront cependant d'un accompagnement moins important par l'équipe projet nationale.

H. Dadou, DHUP

- Ce comité est l'occasion pour la DHUP de communiquer sur le nombre de logements sociaux financés en 2014, c'est-à-dire 106 000 logements. Cette communication doit venir saluer le

travail des organismes et des gestionnaires, mais également des services de l'Etat, des prestataires, des partenaires et des services déconcentrés qui ont concrétisé le projet SPLS.

- Depuis 2007, le système d'information du financement du logement social se consolide sous forme de partenariat et se professionnalise. En soi, SPLS est une contribution totale et concrète à la modernisation du secteur du logement. Depuis les premiers comités de pilotage nationaux en région de 2012, le projet se déploie : les problèmes se résolvent, les procédures se précisent et se fluidifient. Cette bonne marche doit être soulignée, car elle se fait dans une dynamique partenariale et sans aucune obligation réglementaire.
- Si ce comité de pilotage est l'occasion d'un bilan, les retours d'expérience des régions vont être mis à contribution pour les déploiements à venir en 2015, de la même manière que les efforts des régions pilotes ont nourri le déploiement de SPLS pour les 8 régions de 2014.
- Comme tout système d'information, SPLS est en évolution et rencontre de nouvelles problématiques : par exemple, comme pour tous les SI Logement, sur la sécurisation des échanges et la sécurité des certificats.
- La convention d'accès et de diffusion des données du financement du logement social est une autre grande étape à attendre de SPLS, dont le succès repose sur la mobilisation des acteurs pour un partage de l'information, et doit atteindre un équilibre : pour garantir l'intérêt de tous à avoir accès aux données, il faut également garantir que l'ensemble des acteurs renseigneront les données demandées.
- Le but de SPLS, d'avancer ensemble dans le sens d'une optimisation des tâches, a des effets directs sur l'organisation interne des services et des maîtres d'ouvrage, tels que :
 - Une amélioration de la pré-programmation : cet impact doit être pris en compte en amont lors des PLH. Les EPCI qui les élaborent avec leurs partenaires doivent ainsi donner de la visibilité aux opérateurs. Comme le prévoit le décret CRH, cette visibilité doit être étendue à tous les échelons de la politique de logement.
 - Une diminution drastique du nombre d'enquêtes faites par les têtes de réseau : le maître d'ouvrage n'aura à terme qu'un seul renseignement à faire ; les chiffres à communiquer seront les mêmes pour tous.
 - La dématérialisation de la chaîne d'instruction : cette étape aura des conséquences directes sur le travail des organismes et des services. Plus encore, elle permettra une clarification de la chaîne des conventionnements APL, c'est-à-dire du lien établi entre l'Etat et un bailleur social. Ces éléments clarifiés pourront être communiqués pour expliquer par exemple à l'Union Européenne le système français du logement social, d'attribution de privilèges à un bailleur social en échange d'un plafond de revenus pour les locataires.
- En outre, d'autres partenaires viendront rejoindre le projet : en 2015 la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), et, à plus long terme, les autres financeurs (Action Logement, ...).

1. Bilan du déploiement des 8 régions en 2014 et retour d'expérience des 3 régions expérimentatrices

Cf. pages 6 à 10 du support du COPIL national

V. Coutant, PH4

- Depuis janvier 2015, le projet SPLS est entré en phase de fin de déploiement pour les 8 régions de 2014 : le déploiement de l'outil est quasiment terminé, il est maintenant du rôle des utilisateurs de saisir dans SPLS les différentes programmations.
- Les chiffres communiqués sur la saisie de la programmation 2015 dans SPLS sont prometteurs, et démontrent la facilité de la saisie par les maîtres d'ouvrage et leur intérêt pour cet outil.

Témoignages

Provence-Alpes-Côte d'Azur

V. Maitenaz, DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

P. Gallard, AR HLM Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Cf. support dédié «Bilan SPLS 2014_27 01 2015.pptx»

- Les ateliers territoriaux, qui ont demandé une implication importante de la part des organisateurs et des maîtres d'ouvrage, ont permis de mieux distinguer les pratiques, les spécificités et les enjeux du territoire. Les questions fréquemment posées dans ces ateliers concernent :
 - Le périmètre de SPLS et l'intégration des autres financeurs du logement social, de l'ANRU, de l'usufruit locatif social (qui est un montage d'opération beaucoup utilisé en PACA), du logement intermédiaire... ;
 - Le partenariat entre gestionnaires et maîtres d'ouvrage et le fait que SPLS ne remplace pas le dialogue de gestion, mais est bien un outil au service de celui-ci pour améliorer et enrichir la relation entre les deux entités ;
 - La définition du stade de fiabilité / viabilité d'une opération : il a été décidé en région de souligner le besoin d'une itération entre gestionnaire et maîtres d'ouvrage pour mieux définir le stade de validation d'une pré-programmation ;
 - La prise en compte par l'application des VEFA, particulièrement importantes en PACA (jusqu'à 50%) et qui peuvent être inscrites en programmation très tardivement dans l'année de gestion ;
 - La prise en compte par l'application des copropriétés, qui sont des montages complexes.
- Les ateliers ont également fait remonter une demande des maîtres d'ouvrage, de plus d'explications sur les forfaits des aides à la pierre. Les maîtres d'ouvrage soulignent que ce nouveau système est vécu comme une perte de culture sur la qualité de l'échange sur la programmation.
- Les maîtres d'ouvrage indiquent plusieurs évolutions souhaitées pour l'outil, sur le profilage du tableau de bord, les répertoires à mettre à jour dans SPLS (zonages, communes, EPCI, communes SRU, etc.), et sur le suivi d'opérations annulées.

- Il a été décidé de ne faire en région PACA qu'une seule charte d'utilisation de SPLS, de manière à répondre à un enjeu de diminution du nombre de particularités territoriales et de différences de calendrier pour la programmation.
 - L'inscription des dates de dépôt de dossier dans la charte correspond à la prise en compte d'une tendance régionale à programmer tardivement, en fin de gestion.
- SPLS suscite une évolution forte dans l'organisation des services, qui valident moins les demandes, et des organismes maîtres d'ouvrage. Les impacts de l'outil sont des éléments qui devront être étudiés dans chaque organisme et au niveau régional.

Haute-Normandie

G. Chrétien, DREAL Haute-Normandie

S. Décréau, AR HLM Haute-Normandie

Cf. support dédié «HN_SPLS_COPIL_28_janvier_2015_V4.pdf»

- La région a fait le choix de faire davantage de formations, d'organiser des formations mixtes entre gestionnaires et maîtres d'ouvrage, et de prendre les chefs de projet comme formateurs ; ceci afin de mieux connaître les attentes et problématiques de chacun, et créer des liens entre gestionnaires et maîtres d'ouvrage.
- Afin de faciliter le travail d'habilitation, les demandes des plus gros maîtres d'ouvrage ont été transmises en priorité. Par ailleurs, la possibilité de se connecter immédiatement à l'application à la fin des formations a permis de sensibiliser les maîtres d'ouvrage encore non habilités.
- Toutes les chartes de gestion locales ont été validées, elles sont en test sur l'année 2015 et seront signées au second semestre.
- Un retour d'expérience peut pointer plusieurs éléments clés qui ont aidé au succès du déploiement en Haute-Normandie :
 - Une séance de travail a été effectuée dès le premier comité de pilotage régional, par territoire sur l'adaptation faite par le binôme de chefs de projets sur la charte Pays de la Loire. Cette séance concrète a permis d'intéresser immédiatement les maîtres d'ouvrage, et a permis aux services de l'Etat de par exemple mieux saisir les fonctionnements des délégataires (rythmes de validation variables, entre une programmation au fil de l'eau pour le Havre, et une programmation à deux échéances définies pour Rouen).
 - Le projet SPLS a été l'occasion pour les maîtres d'ouvrage de mieux comprendre les attentes et les travaux des services gestionnaires.
 - La synthèse des chartes a également permis de fournir un document unique de première réponse sur les pratiques de programmation sur l'ensemble de la région.
- Les extractions présentées doivent être analysées avec précaution ; on constate notamment que le renseignement dans SPLS est perçu par les maîtres d'ouvrage comme un engagement plus fort que le renseignement des enquêtes de collecte.

- Les extractions de l'infocentre permettent de présenter la programmation triennale à la commune, par type de produit, par bailleur, etc. En utilisant un autre logiciel (cartographie), on peut ainsi présenter la programmation sur le territoire et reconnaître les agglomérations et notamment les pôles à enjeux. L'infocentre fournit ainsi les moyens pour de nouveaux outils d'analyse et de compréhension, qui seront en outre disponibles pour les AR HLM (qui jusque-là n'utilisaient que des tableaux Excel).
- La région organisera en mars 2015 une journée de formation sur l'infocentre pour les gestionnaires, et y invitera l'USH.

Synthèse du retour des régions expérimentatrices

E. Kerhervé, DREAL Nord-Pas-de-Calais

Cf. supports dédiés « DIAPORAMA COPIL_SPLS_NATIONAL28 JANV 2015.odp » et «0423H15VD retour PDL pour COPIL SPLS 28janv15.pdf »

- Le bilan de la programmation 2014 en Nord-Pas-de-Calais, comparé entre les données SPLS (demandes de programmation) et les données Galion (données sur le financement) est satisfaisant. Le taux de chute actuel est à 25%, mais il devrait baisser en 2015 grâce à une plus grande fiabilité des données. 84 % des opérations de Galion ont été programmées dans SPLS, auquel il faut ajouter des opérations renseignées directement par des gestionnaires (logement étudiant, Maîtres d'ouvrage occasionnels) : au total, le taux de recouvrement est de 94 %, ce qui est en phase avec les attentes de la région pour l'année.
 - L'analyse par territoire présente deux territoires où l'on constate un manque dans SPLS : il s'agit de territoires comportant des délégataires (données entrées directement dans Galion ou issues d'interfaces avec des outils propres).
 - L'analyse par bailleur présente un cas particulier (une entité nouvellement en statut HLM). En dehors de cette exception, le taux de renseignement dans SPLS est à plus de 90%.
- Le bilan de la programmation 2014 en région Centre est à l'épure. Par ailleurs, la programmation 2015 est déjà achevée pour la région.
- Le bilan de la programmation 2014 en région Pays de la Loire fait preuve d'une appropriation différente de l'outil selon les territoires (70% en moyenne). Cette hétérogénéité est la conséquence des difficultés rencontrées lors du déploiement de cette première région pilote.

M. Przybylski et H. Dadou, DHUP

- Les éléments (chiffres, diagrammes et cartes) présentés par la région Haute-Normandie montrent les opportunités créées par l'infocentre et par SPLS. A terme, les données ainsi obtenues permettraient de supprimer les enquêtes de collecte.

- SPLS a également pour impact de faire ressortir les stades de difficultés des opérations. Ceux-ci pourront être analysés pour tendre à une plus grande fluidité et facilité de la programmation pour les maîtres d'ouvrage et pour les gestionnaires.
- Les demandes d'évolution remontées par les régions sont capitalisées par l'équipe projet nationale. Leur prise en compte cependant se fait de manière progressive, ceci afin de rester sur un outil fiable pour tous les utilisateurs.

C. Canu, USH

- Pour rappel, le bureau d'étude de l'USH vérifie la correspondance entre les données des collectes et celles de SPLS.

Questions

La région Haute-Normandie pourra-t-elle partager la requête qu'elle a utilisée pour illustrer sa présentation ?

Cette requête est actuellement disponible dans l'infocentre dans la rubrique « Dossier public Haute-Normandie ». Il sera plus généralement proposé pendant les conférences téléphoniques du mardi 3 février 2015 de partager les requêtes créées au niveau régional.

Hors taux de chute d'opérations, la comparaison entre les opérations programmées (données issues de SPLS) et celles instruites (données issues de Galion) indique que certaines opérations ne sont pas reprises dans Galion : à quoi correspondent ces opérations manquantes ?

Ces opérations sont diverses. Elles peuvent par exemple correspondre à des maîtres d'ouvrage occasionnels ou à des cas particuliers de bailleurs, à certains territoires qui n'ont pas déployé SPLS.

2. Point sur le groupe de travail sur l'accès aux données du financement du logement social

Cf. pages 12 à 14 du support du COPIL national

M. Przybylski, PH4

- Dans l'attente des retours des associations d'élus et de l'USH, deux éléments de réponse peuvent être apportés aux demandes de précision émises par les membres du groupe de travail sur le projet de convention :
 - La signature de la convention se fera probablement au niveau national, sauf si des demandes sont exprimées au niveau régional.
 - Les coûts d'accès à BO seront mutualisés et comptabilisés par personne et non par accès à une application : un utilisateur des infocentres pour SNE, SPLS et x ne paiera qu'une seule licence.
- Les retours des associations d'élus sont attendus pour février 2015.

C. Canu, USH

- Le comité exécutif de l'USH a déjà validé le principe général de la convention.
- Le projet de convention doit être étudié au niveau des fédérations en groupe de travail, pour des retours début février 2015.

M. Przybylski et H. Dadou, DHUP

- Les exploitations et analyses issues de l'infocentre et présentées par les régions expérimentatrices et par la Haute-Normandie pendant leurs interventions dans ce COPIL pourront être transmises à l'USH pour exemple d'usage de l'infocentre.
- Si l'infocentre SPLS et l'infocentre SISAL sont actuellement techniquement séparés, leur rapprochement est possible si la convention établit des règles d'accès et de diffusion similaires. A terme, ce rapprochement permettrait d'avoir une vision globale et consolidée de l'instruction des logements sociaux.

Questions

Comment accède-t-on à l'infocentre SPLS ?

Le lien pour l'infocentre SPLS est le même que le lien pour l'infocentre SISAL (accessible au lien suivant : <https://webixi.developpement-durable.gouv.fr/>). L'infocentre SPLS correspond à l'univers « Programmation ».

L'habilitation des services de l'Etat à l'infocentre SPLS est-elle automatique pour les services habilités à l'infocentre SISAL ?

Non, l'habilitation à l'univers Programmation nécessite une habilitation à part par l'équipe projet nationale. Ceci permet actuellement à l'équipe projet nationale de bénéficier des retours des personnes habilitées sur l'application et leurs éventuels besoins de formation.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute à ce sujet qu'elle compte fixer une réunion de formation à l'infocentre.

Les DDT trouveront-elles dans l'infocentre l'intégralité des données concernant les délégataires ?

Oui, l'ensemble des données validées par les délégataires (y compris sans mise à disposition) sera accessible via l'infocentre SPLS. Ces données ne sont pas intégralement disponibles dans l'application SPLS avec un profil de gestionnaire.

3. Expérimentation d'ECO-PLS

Cf. pages 16 et 17 du support du COPIL national

M. Przybylski, PH4

- La valeur du DPE (Diagnostic Performance Energétique) saisie par le maître d'ouvrage viendra actualiser automatiquement le RPLS.

J-P. Santoni, CDC

- L'éco-prêt est aujourd'hui considéré comme le prêt le plus compliqué, certains maîtres d'ouvrage le trouvent d'ailleurs trop compliqué par rapport notamment au PAM. Si Eco-PLS fonctionne, la prise en compte des autres prêts à la réhabilitation devrait être simple.

Questions

Il est dit que les logements seront localisés par RPLS, cependant la granularité de RPLS est au logement, et non au programme ou à l'opération comme dans l'outil de la CDC. N'est-ce pas une perte de qualité pour la programmation urbaine ?

Il est prévu pour le module que le maître d'ouvrage indique le lot de logement qu'il réhabilite. RPLS se dirige vers une immatriculation au fil de l'eau, à laquelle SPLS apportera son aide.

Par ailleurs, les statisticiens locaux s'approprient le sujet, et peuvent partir de la convention pour faire un maillage au niveau programme.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional est très impliqué en réhabilitation, et a mis en place un fichier des aides de réhabilitation avec un outil de suivi des aides à la rénovation énergétique, permettant de faire un suivi sur l'après-financement des prêts.

Cette initiative est notée, et pourrait faire l'objet d'une analyse dans le cadre du déploiement à venir d'Eco-PLS dans la région.

Qu'est-ce que cela représentera comme changement pour la CDC ?

La CDC continuera de fournir les informations et d'agir ainsi comme tiers de confiance. Plus largement, le partenariat avec la CDC permet d'intégrer cet acteur dans le processus de dématérialisation.

Comme délégataire, aura-t-on des accès à l'Eco-PLS ?

Oui.

L'Eco-PLS incorporera-t-il les Eco-PLS du territoire et les PALULOS communales ?

A terme, SPLS pourrait reprendre l'ensemble des prêts à la réhabilitation. Aujourd'hui, il faut reprendre l'Eco-PLS existant et l'agréger dans une opération de financement avec d'autres types de financeurs (Conseil Général, etc.). Une approche partenariale sera nécessaire pour avoir une vision la plus précise possible de ce type d'aides.

Le module pourra-t-il reprendre les signatures des contrats de prêt, qui sont présentes dans l'outil de la CDC ?

Un lien sera mis en place avec le système d'information de la CDC pour reprendre ces contrats : dans un premier temps les éco-prêts, dans une seconde phase le reste des PAM. Un groupe de travail pourra être monté sur ce sujet des PAM dans les territoires et de l'information échangée avec les CDC.

4. Version à venir : SPLS V2 et la dématérialisation

Cf. pages 19 à 21 du support du COPIL national

Questions

Y aura-t-il des formations pour SPLS V2 ?

Oui, deux ou trois régions pilotes seront sélectionnées. Un accompagnement spécifique sera développé pour la dématérialisation.

Quand SPLS V2 sera-t-il déployé ?

Il n'est pas possible de répondre à cette question pour le moment : la date dépendra de la date de livraison du produit, des régions pilotes choisies, des retours de celles-ci. Les impacts organisationnels suscités par cet aspect seront forts et devront faire l'objet d'analyses.

Certaines pièces seront-elles supprimées (non dématérialisées) ?

Le groupe de travail sur la dématérialisation s'est penché sur les pièces constitutives du dossier, qui, à réglementation constante, restent pour l'instant les mêmes sans et avec dématérialisation.

5. Point sur l'enquête sur le conventionnement APL et premières propositions

Cf. pages 23 à 27 du support du COPIL national

Le support de la Restitution détaillée de l'enquête sur le conventionnement APL a été distribué à cette étape aux membres du comité.

C. Martens, LO2

- L'ensemble des pistes présentées représente une réflexion et non des engagements.
- La piste d'un document provisoire précédant une convention APL complète et signée demande de réaliser un équilibre, entre une contrainte juridique fondatrice du service public de logement social, indispensable aux services ; et la recherche d'une accélération de la procédure pour le maître d'ouvrage.
- La piste sur la publication aux hypothèques pourra s'inspirer de la pratique actuelle sur les logements ANAH, qui ne sont plus publiés aux hypothèques.
- La piste sur le conventionnement mixte peut bénéficier d'un assouplissement réglementaire ; il convient cependant que les conventions mixtes ne deviennent pas la norme.

H. Dadou, DHUP

- Cette analyse est représentative du large éventail d'actions couvert par SPLS : à la suite du groupe de travail sur la dématérialisation, une réflexion a été initiée sur le conventionnement APL, réflexion ensuite élargie à une enquête des pratiques dans les territoires. Les pistes du groupe de travail ont été recoupées avec les résultats de l'enquête, afin de permettre de déterminer un plan d'actions éventuelles, destiné à fluidifier et optimiser le travail des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage.
- Les résultats de l'enquête pourront également servir à une étude d'impact de la dématérialisation.

6. Les déploiements à venir en 2015

Cf. page 29 du support du COPIL national

Points divers, prochaines étapes et conclusion

Cf. pages 31 et 32 du support du COPIL national